



Direction du Patrimoine et de l'Architecture
Agence d'Etudes et d'Architecture
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

2013 DPA 15 G Installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, bd de la Chapelle (10e) et du dépôt des autorisations d'urbanisme.

Projet de délibération

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

A l'issue d'une phase d'étude et d'analyse, menée par un groupe de travail pluraliste composé de conseillers de Paris, le Conseil de Paris s'est prononcé le 19 octobre 2010 en faveur de l'expérimentation d'au moins une salle de consommation supervisée de drogue dans la capitale.

Cette réflexion était issue du constat préoccupant de la situation des consommations de drogues à Paris et notamment dans les quartiers de la gare du Nord et de l'Est, certaines parties du 18^{ème} arrondissement dont la porte de la Chapelle, les boulevards extérieurs et le quartier Stalingrad. Ces lieux de concentration de consommation de drogues engendrent des problèmes de vie des quartiers.

Dans ce contexte, vous avez été amenés à approuver l'attribution d'une subvention à l'association Gaïa Paris en décembre 2012 afin de participer à la préfiguration de cette structure médicale innovante dans l'attente de la production d'un cahier des charges précis par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La Ville de Paris, à la suite de l'accord gouvernemental pour une expérimentation et en lien avec tous les acteurs de ce projet, s'est employée à rechercher un site proche de la gare du Nord et adapté afin d'accueillir cette activité. Une convention d'occupation d'un terrain appartenant à la SNCF situé 39 boulevard de la Chapelle dans le 10^{ème} arrondissement a été conclue.

Le projet d'installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque sur ce site nécessite l'aménagement du terrain et la construction de bâtiments sur la base du programme établi par l'ARS.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération et notamment les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir et de déclaration préalable.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'approuver le principe de l'installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, bd de la Chapelle (10e) et du dépôt des autorisations d'urbanisme ;
- de m'autoriser à déposer la demande de permis de construire, d'aménager, permis de démolir et de déclaration préalable correspondante ;

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris

2013 DPA 15 G Installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, bd de la Chapelle (10e) et du dépôt des autorisations d'urbanisme.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 421-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à l'approbation de l'Assemblée le principe d'installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque 39 bd de la Chapelle (10e) et lui demande l'autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme et notamment les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir et de déclaration préalable correspondantes ;

Sur rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8^{ème} Commission et par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 – Est approuvé le principe d'installation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque, 39, bd de la Chapelle (10e).

Article 2 – M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à déposer la demande de permis de construire, d'aménager, permis de démolir et de déclaration préalable correspondante.